

Comprendre l'environnement juridique lié à l'activité agricole

Jeudi 1 octobre 2026

Les exploitant-es agricoles sont régulièrement confronté-es à des questions juridiques liées à leur activité (statuts, contrats, droit du travail, droit rural, fiscalité...) sans disposer toujours des repères ou des ressources nécessaires pour s'orienter.

Face à la complexité et à l'évolution constante de cet environnement réglementaire, il est indispensable que les agriculteur-ices puissent s'outiller de façon pratique : connaissance des grandes thématiques juridiques, des ressources mobilisables et des interlocuteurs compétents.

OBJECTIFS

- Être capable de se repérer dans l'environnement juridique lié à l'activité agricole.
- Acquérir plus d'autonomie décisionnelle dans la gestion de sa ferme
- Améliorer sa gestion d'entreprise en ayant une meilleure connaissance de l'environnement réglementaire dans lequel j'évolue
- Acquérir les outils pour identifier les ressources documentaires et les interlocuteurs pertinents face à une question juridique dans mon exploitation.
- Mettre en application ces connaissances à partir de situations concrètes.

PROGRAMME

- Présentation des différentes instances, normes, hiérarchies, et sources du droit
- Explication des différentes instances agricoles qui font application du droit rural
- Présentation des grandes thématiques juridiques rencontrées par les exploitant-es agricoles (statuts, contrats, droit du travail, droit rural, fiscalité)
- Présentation des ressources documentaires et juridiques mobilisables
- Mise en application à partir de cas pratiques

INTERVENANTE

> Gaël Collin, juriste au sein de la Confédération Paysanne de Loire Atlantique, spécialisée sur les questions de droit agricole

TÉMOINS

> Paysan·nes bénévoles du groupe juridique de la Confédération Paysanne AURA

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Jeudi 1 octobre 2026 de 9h30 à 17h30

Durée : 7h00

Lieu : 17, rue de Brest 35000 RENNES

Modalité d'enseignement : présentiel

Public : Agriculteur·ices d'Ille-et-Vilaine et des départements limitrophes

Coût : Pris en charge par VIVEA pour les paysan·nes à jour de leurs cotisations MSA

Pré-requis : aucun

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentation suivie d'échanges et discussions

Exercices pratiques individuels et en groupe

Modalités d'évaluation : Évaluation en cours de formation avec exercices pratiques et auto-évaluation en fin de formation

Mode de validation : Un certificat de réalisation vous sera délivré à l'issue de la formation

Moyens matériels : Vidéo-projecteur. **Ordinateur personnel obligatoire.**

Repas : tiré du sac

Inscriptions et informations auprès de Roxane AULIARD : 07 45 12 86 17 ou adear35@fadear.org

Modalités d'accès : Notre organisme peut adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Cette formation est organisée par :



Avec le soutien de :

